

# Les rapports compliqués de l'intendant Poivre avec l'agent de la Marine Jean-Joseph Amat

-----

Jean-Joseph Amat fut en relation avec l'intendant Poivre de 1768 à 1772, soit pendant la majeure partie du séjour de Poivre à l'Isle de France. Amat était un homme hors du commun, subrécargue surdoué, capable d'entraîner n'importe quel armateur dans ses projets de commerce. Il lui fut facile de convaincre les administrateurs de l'Isle de France que les flûtes du roi destinées à l'approvisionnement de la colonie rempliraient mieux leur rôle et à moindre coût s'ils les lui confiaient.

Dumas, Desroches, Maillart, gouverneurs et intendants furent comme Poivre séduits par les propositions de cet agent commercial. Nous faisons ici le point des relations de l'intendant Poivre avec l'agent de la Marine Amat, dont Poivre écrivait : « Le sieur Amat qui est négociant et qui sait l'art de faire profiter l'argent ».

Parmi beaucoup de documents de la base documentaire qui concernent Amat, on distingue deux récits autobiographiques, l'un le 26 octobre 1772 : Mémoire du Sr Amat, l'autre Sans-date n°33 : dossier Joseph Amat, document n°4.

Nous ne donnons pas les références de ce que nous écrivons ci-dessous, mais toute l'information provient de la base documentaire, à l'exception des relations entre Amat et Dupleix que nous devons à *Dupleix et l'Inde française* d'Alfred Martineau, et du projet d'Amat en 1764 qui provient de *La Chine et l'occident – Le commerce à Canton au 18<sup>e</sup> siècle*, par Louis Dermigny, tome I.

= = =

## **Agent de la Compagnie des Indes à Pondichéry (1743-1752)**

La carrière d'Amat commence au service de la Compagnie des Indes à Pondichéry en 1743, commis aux écritures. Agent intelligent et zélé, sa carrière évolue favorablement. Présence à Madras en 1747, suite à la réédition anglaise. Quand en 1752 Dupleix envoie à Paris deux émissaires pour rendre compte de la situation dans l'Inde, mais surtout pour défendre sa cause, il fait choix du sieur Amat dont il a pu apprécier les qualités intellectuelles, mais surtout l'esprit large, souple et subtil à la fois, qualités diplomatiques indispensables pour cette mission délicate.

Selon Amat il aurait fait la connaissance de Poivre à Pondichéry. C'est fort probable qu'ils s'y soient connus en 1746, année où Poivre demeura dix mois à Pondichéry. En revanche quand Poivre y séjourna à nouveau six mois en 1753, Amat n'était plus là.

## **Négociateur particulier à Paris pour Dupleix (1752-1763)**

En 1753, Dupleix est démis de son poste de gouverneur et arrêté, il est de retour en France en 1755 et meurt en 1763. Il semble que jusqu'à sa mort, Amat se soit occupé de ses intérêts à Paris.

## **Projet d'armement pour les Philippines (1764)**

L. Dermigny (p.855) a relevé le fait suivant aux Archives Nationales (A.N. Col C/4/15). En 1764, Amat est installé à l'Isle de France et propose d'armer pour les Philippines, il demande que le roi lui

prête un vaisseau pour aller vendre une cargaison à Manille où il prendra des piastres dont la colonie de l'Isle de France manque cruellement, ainsi que du sucre et des cauris qui seront échangés à la côte de Coromandel contre des toiles. Il rapportera piastres et toiles au Port-Louis pour le plus grand bien de la colonie. L'administration écarta le projet, elle « n'y voit d'autre effet que de mettre un ou plusieurs particuliers à portée de vendre fort cher aux habitants de l'Isle de France les piastres d'Espagne et de s'enrichir personnellement par un agio fait tant aux dépens de la Compagnie que des malheureux habitants au secours desquels ils paraissent proposer de faire cette entreprise. »

### **Amat est nommé agent de la Marine à Pondichéry (en 1766)**

Le 1<sup>er</sup> septembre 1766. Jean Joseph Amat est nommé agent de la Marine à Pondichéry. Il a été présenté au duc de Praslin par son cousin le duc de Choiseul. Selon Amat, ce serait Poivre qui serait intervenu pour lui obtenir cette nomination.

### **Amat subrécargue du *la Marquise de Marbœuf*, escale au Cap. (23 avril au 28 mai 1768).**

En avril 1768, Amat est au cap de Bonne-Esperance où le vaisseau *la Marquise de Marbœuf* fait escale. Par contrat passé avec le roi, ce vaisseau particulier de 500 tonneaux doit faire passer des troupes de Lorient à l'Isle de France. Amat est subrécargue pour le compte de l'armateur Bernier.

Amat met à profit son séjour au Cap pour nouer des contacts et analyser les perspectives de commerce qu'offre cette colonie hollandaise au regard de celle de l'Isle de France. Il écrit au ministre pour lui en rendre compte. Il lui écrira encore plusieurs fois par la suite et celui-ci signalera aux administrateurs de la colonie l'intérêt qu'il pourrait y avoir à porter attention aux propositions de ce monsieur.

### **Amat arrive à l'Isle de France le 30 juin 1768**

Après l'escale au Cap, *la Marquise de Marbœuf* arrive à l'Isle de France le 30 juin 1768. Amat fait part à Poivre de ses observations sur les ressources de la colonie hollandaise d'où il ressort que l'Isle de France pourrait s'y ravitailler à bon compte. Il propose à Poivre de se charger d'une première opération au Cap.

L'affaire est séduisante car la colonie manque de tout, et en particulier de cordages et de vin, deux choses disponibles au Cap selon Amat. Un obstacle cependant, la Compagnie des Indes a toujours l'exclusivité sur tout le commerce de la colonie à l'exception du commerce dans la mer des Indes dont elle a perdu le monopole depuis la rétrocession. Les représentants de la Compagnie à l'Isle de France considèrent que le commerce avec la colonie hollandaise leur est toujours réservé.

Les administrateurs Dumas et Poivre décident de passer outre, prétextant avec raison que la Compagnie ne s'acquittant pas correctement de son devoir d'approvisionner la colonie, ils sont dans l'obligation de suppléer eux-mêmes à l'insuffisance de la Compagnie.

### **Amat en mission au Cap avec le *Marbœuf* et le *Favori*. (octobre 68 - mai 69)**

*Le Favori*, ou *Favory*, est un vaisseau particulier acheté récemment aux enchères par Le Roux Kermorseven, suite à la faillite du Sr Nevé. Amat a affrété ce bâtiment (on dit que le sieur Challan de Belval a pris une participation dans l'opération) pour le joindre à *la Marquise de Marbœuf* envoyée en mission de ravitaillement au Cap. Opération mixte : partie pour le compte du roi, partie pour Amat l'affréteur. L'affaire a été remarquablement pensée (par Amat sans doute) : il est prévu de passer à Bourbon récupérer l'équipage et la cargaison d'un vaisseau de la Compagnie hollandaise, *l'Asia*. Ce vaisseau a heurté des récifs et se trouve trop endommagé pour être réparé. Une telle assistance ne peut qu'aider aux relations commerciales avec la colonie du Cap.

Les deux voiliers appareillent fin octobre, sont à Bourbon début novembre, en partent le 11 avec la cargaison et l'équipage de *l'Asia*, et arrivent au Cap le 21 décembre 1768. Amat s'acquitte de sa mission à la perfection, développant au mieux de bonnes relations avec le gouverneur et les négociants de la place. Le gouverneur a été très sensible au service rendu à la Compagnie hollandaise.

Le 22 janvier 1769, *le Favori* quitte le Cap, Amat a voulu renvoyer ce bâtiment dès son chargement terminé, sans attendre *le Marbæuf*. Ce bâtiment n'arriva jamais à destination, on n'en entendit plus parler, ce fut une très grosse perte pour Amat.

Le 6 mars 1769 *la Marquise de Marbæuf* quitte le Cap et arrive au Port-Louis le 10 mai<sup>1</sup>. Amat avait chargé sur ce deuxième bâtiment l'essentiel de ce qui avait été demandé par Poivre pour les besoins de la colonie. L'intendant était pleinement satisfait de l'opération et Amat conservait l'espoir de voir arriver *le Favori*.

### **La flûte *la Normande* est confiée à Amat. (à l'été 1769)**

Le ministre, le gouverneur (Desroches a succédé à Dumas) et l'intendant ne sont absolument pas satisfaits des traites effectuées par les flûtes du roi : elles transportent énormément de marchandises en fraude mais pas grand-chose pour le roi, et ces opérations sont source de bien d'autres tracasseries. Ainsi, le 25 août *la Normande* est arrivée de Foulepointe avec une cargaison de seulement 130 esclaves, et de plus il a fallu réprimer une révolte d'esclaves à bord qui a fait plusieurs morts et de nombreux blessés. C'est donc sans état d'âme que les administrateurs confient la flûte *la Normande* à Amat pour un an. Selon le contrat daté du 24 septembre, il doit au roi un sixième de la cale du vaisseau.

### **Amat en mission au Cap avec la flûte *la Normande*. (novembre 69 – avril 70)**

Le 1<sup>er</sup> novembre 1769, à l'Isle de France, Amat embarque sur *la Normande*, fait escale à Bourbon, et arrive au Cap le 17 décembre. Cette fois encore Amat s'acquitte parfaitement de sa mission. La flûte *la Normande* est de retour à l'Isle de France le 30 avril 1770, le gouverneur, l'intendant et Amat sont pleinement satisfaits de l'opération.

### **Amat envoie *la Normande* en traite à Foulepointe. (mai – octobre 1770)**

Sans perdre de temps, Amat choisit d'envoyer *la Normande*, toujours commandée par M. Rosbo de Kerlero, à Foulepointe ; lui-même ne s'y rend pas, son subrécargue est chargé de s'arranger avec le régisseur des traites pour le roi, le sieur Laval. Ce dernier lui remet cent soixante-dix tonneaux de riz et de viande salée pour le compte du roi, largement le sixième du fret prévu par son contrat. L'essentiel de la cargaison est formé d'esclaves : 200 pour des particuliers dont quelques-uns pour Poivre, et 166 pour Amat. L'intendant lui réclama 27 de ses 166 esclaves au titre du sixième dû au roi, Amat les lui remet de mauvaise grâce.

### **Le prêt de *la Normande* est renouvelé mais Amat perd son poste d'agent de la Marine au Cap**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 1770, le contrat qui accorde à Amat l'usage de la flûte *la Normande* est renouvelé pour un an. Amat s'apprête donc à partir pour le Cap sur ce bâtiment, et il prend ses dispositions en conséquence. Le 31 octobre selon Amat, Poivre lui parle tout à fait normalement de son départ prochain au Cap, mais deux jours plus tard, il apprend que le Sr Percheron, fraîchement débarqué à l'Isle de France<sup>2</sup> est nommé à sa place agent de la Marine au cap de Bonne-Espérance. Selon Amat, Poivre aurait été incapable de lui fournir une explication à une décision si contraire aux excellentes relations qu'ils entretenaient jusqu'alors. En revanche Poivre lui promet de lui confier d'autres flûtes l'année suivante. Amat ne s'explique pas le comportement de Poivre, et aucun document ne nous renseigne sur le sens de ce qui apparaît comme une sanction.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Plusieurs documents donnent une date erronée : 10 avril ou 4 mai, mais c'est bien le 10 mai après 64 jours de mer que *le Marbæuf* arrive à l'Isle de France.

<sup>2</sup> Percheron est arrivé 10 jours plus tôt sur *le Brisson*

<sup>3</sup> Poivre écrit à ce sujet, mais bien tardivement : « Ce fut en 1770, au retour du Sr Amat du cap de Bonne-Espérance, que plusieurs raisons et surtout la lenteur de cet agent à rendre ses comptes me déterminèrent à lui retirer ma confiance quoiqu'il m'eût été donné pour agent de la Marine par M. le Duc de Praslin. Il ne fut plus employé au Cap où je le remplaçai par M. Percheron. » (2 mars 1778 - Poivre au ministre)

### **Amat expédie la Normande au Cap pour une mission décevante. (décembre 1770 – mai 1771)**

Pour respecter son contrat Amat envoie *la Normande* au Cap, sans y aller lui-même, car dit-il, il ne se voyait pas y retourner en simple subrécargue.

Le commandant Rosbo met à la voile vers le 17 décembre, fait escale à Bourbon<sup>4</sup> et arrive au Cap le 20 janvier 1771. Pas de détail sur le fret chargé sur *la Normande* qui regagne l'Isle de France vers le 15 mai. Amat écrit qu'il a perdu de l'argent sur cette opération.

### **Une seconde flûte est confiée à Amat l'Ambulante (1<sup>er</sup> février 1771)**

Au mois d'octobre précédent, Poivre avait promis à Amat de lui confier *l'Ambulante* quand elle serait de retour. Le 12 janvier cette flûte aux ordres du baron de Clugny rentrait d'une mission au Fort Dauphin. Poivre tint parole, et par contrat en date du 1<sup>er</sup> février 1771, Amat se voyait confié *l'Ambulante* pour un an, exactement dans les mêmes conditions que *la Normande*.

### **Poivre se dédit de son prêt des deux flûtes. (début avril 1771)**

Amat disposait de *l'Ambulante* depuis deux mois et s'apprêtait à l'envoyer à Batavia lorsque Poivre décida de reprendre les deux flûtes *l'Ambulante* et *la Normande* « sous prétexte qu'il en avait besoin pour envoyer chercher des bœufs à Madagascar ». Amat reproduit un passage d'une lettre de Poivre sensée expliquer la vraie raison de cette virevolte. On n'y comprend pas grand-chose sinon que l'intendant reproche à Amat d'être lié pour certaines affaires à des gens peu recommandables. Poivre s'est engagé à rendre les deux flûtes à Amat dès que possible, mais dans un premier temps il récupère *l'Ambulante* qu'il expédie à Foulepointe<sup>5</sup>. De même en mai, à son retour du Cap, Poivre récupère *la Normande*.

En fait il y a une autre explication au comportement de Poivre envers Amat. D'une part, il apprend que l'on se plaint au Cap de Bonne-Espérance d'affaires dans lesquelles des commerçants du Cap se sont trouvés lésés par Amat<sup>6</sup>, et d'autre part l'arrivée non prévue d'une troupe nombreuse nécessitait absolument de pourvoir à leur alimentation en expédiant les flûtes à Madagascar, quitte à revenir sur les engagements passés<sup>7</sup>.

### **Amat affrète la Thétis et s'embarque pour Batavia ( juin – novembre 1771)**

Privé de *l'Ambulante* qu'il destinait à cette opération, Amat affrète la frégate *la Thétis* commandée par M. Trobriand et se rend à Batavia. Cette opération fructueuse dura cinq mois : parti début juin, il fut de retour le 8 novembre 1771.

### **Poivre compense le préjudice causé à Amat (juillet-novembre 1771)**

Il semble que Poivre n'ait pas eu de griefs sérieux contre Amat. Il avait repris les flûtes pour les nécessités du service peut-être, mais surtout pour qu'elles ne profitent pas à des gens en affaire avec Amat, et dont il n'appréciait pas les agissements. Toujours est-il qu'il se sentit une dette envers Amat, d'autant plus qu'il ne voulut pas lui rendre les flûtes comme promis pour honorer le restant des deux contrats. Amat qui se présente dans ses mémoires comme une victime des agissements

---

<sup>4</sup> A Bourbon, *la Normande* embarque quatre passagers laissés en rade par le départ en catastrophe de *l'Indien* pour cause d'ouragan, et parmi eux, Percheron et Bernardin de Saint-Pierre.

<sup>5</sup> *L'Ambulante* fut envoyée à Foulepointe via Bourbon et fut de retour en juillet 1771. Elle fit encore une traite à Foulepointe cette année-là.

<sup>6</sup> Poivre : « Je n'étais point content de sa manière de rendre des comptes, et c'est ce qui m'avait déterminé à charger M. Percheron de la cargaison des deux flûtes du Roi. Je suis entièrement de votre avis pour forcer les deux négociants dont on se plaint au Cap à payer ce qu'ils y doivent jusqu'au dernier sol ». Le deuxième négociant dont il est question ici serait le Sr Brayer du Barré (12 mai 1771, Desroches à Poivre).

<sup>7</sup> Poivre : « J'ai vu alors trois mille bœufs à transporter de Foulpointe. J'ai rapproché l'opération à faire sur cet objet de celles que les autres besoins de la colonie exigent, et j'ai vu que je ne pouvais me dispenser de retirer des mains de M. Amat la flûte *l'Ambulante* et *la Normande*, en réservant à ce négociant son droit pour le transport des esclaves qu'il se proposait de tirer sur la dite flûte, de Foulpointe » (11 mai 1771, Poivre à Desroches)

incompréhensibles de Poivre, omet de parler d'une traite effectuée avec la flûte *la Normande*, de juillet à novembre 1771 à Foulepointe. A l'occasion de cette traite, les instructions remises au capitaine Rosbo lui sont pourtant très favorables : « Le Sr Rosbo est prévenu que les besoins du service ayant obligé le gouvernement de retirer des mains de M. Amat la flûte *la Normande* qui lui avait été cédée pour cette année toute entière, on lui a accordé en dédommagement la permission de charger sur ladite flûte tous les Noirs qu'il pourrait faire traiter cette année à Foulepointe en payant seulement leur nourriture et les droits de la douane du Roi à l'Isle de France. ». On dit que les deux cents esclaves rapportés par *la Normande* furent pour Amat, mais selon Desroches, sur ce nombre, Amat n'en reçut que 80.

## Épilogue

Amat ne fit aucune opération commerciale pour le compte du roi en 1772, dernière année de l'intendance de Poivre. Mais cette année-là comme les précédentes, il affréta pour son compte des bâtiments. On a parlé du *Favori* qui se perdit au retour du Cap, de *la Thétis* sur laquelle il se rendit à Batavia, mais on ne sait rien du *Duc d'Aiguillon*, son vaisseau qu'il s'appropriait à expédier en Inde en juillet 1772, et pas plus n'en sait-on de ce qu'il fit de *la Marquise de Marbœuf* avant de la renvoyer en France où on la retrouve à Lorient début 1773.

Poivre parti, Amat demeure à l'Isle de France un négociant actif. Armateur, affréteur, il multiplie les opérations dans l'océan Indien, mais nous n'en évoquons qu'une seule sur les côtes américaines qui eut des conséquences fâcheuses pour lui.

Maillart, le nouvel intendant, fut séduit par les offres de services alléchantes d'Amat. Comme son prédécesseur, il conclut avec lui des arrangements pour s'approvisionner à partir de la colonie du Cap. C'est ainsi qu'en 1773, le vaisseau du roi *le Mascarin* lui fut confié pour un an, vaisseau aussitôt expédié au Cap pour approvisionner la colonie de l'Isle de France. Mais, prétexte probablement, le discrédit sur les lettres de change était tel au Cap, si l'on en croit Amat, qu'il dut renoncer à y former une cargaison, et expédia *le Mascarin* aux ordres de M. La Giraudais à la rivière de la Plata (Buenos Aires). Parti du Cap en novembre 1773, *le Mascarin* ne fut de retour à l'Isle de France qu'en janvier 1775.

On découvrit alors que La Giraudais avait tiré à Buenos Aires des lettres de change sur le trésorier des colonies pour plus de 100.000 livres, sans aucune autorisation. Amat dut répondre des agissements de ce commandant, mais l'affaire traîna. Ses soucis ne s'arrêtent pas là, puisqu'en 1778, les trésoriers généraux révèlent une seconde malversation du sieur Amat. Durant l'intendance de Poivre, en 1769, ce négociant entreprenant avait tiré au cap de Bonne-Espérance, huit lettres de change pour plus de 100.000 livres. Poivre est consulté pour ces dernières et doit prouver, dossier à l'appui, que contrairement aux affirmations d'Amat, ces lettres sont totalement étrangères aux dépenses faites par cet agent au cap de Bonne-Espérance pour le service de la colonie.

Amat réussira à faire traîner en longueur le remboursement de ses dettes ; en 1778, il n'a rien remboursé, le décompte de ses dettes envers le roi se monte alors à 334.727 livres.

En 1781 il lui reste une dette de 162.906 livres, il conserve cependant la considération, et semble-t-il, l'admiration des administrateurs de la colonie, qui se montrent très compréhensifs :

« C'est ici le lieu, Monseigneur, de vous faire remarquer la nécessité qu'il y avait d'accorder au Sr Amat des facilités pour s'acquitter envers le Roi, puisque vous verrez par l'état qu'il m'a remis de son avoir, qu'il ne lui reste, à peu de choses près, que ce qu'il faut pour faire face à tous ses engagements. J'aurais eu d'autant plus de répugnance à lui imposer des conditions plus dures, que d'après la connaissance que j'ai de ses moyens, il lui eut été moralement impossible de les remplir ; le Sr Amat est près de la caducité ; il a besoin de ne rien perdre de ce qui lui reste de ses facultés tant morales que physiques, pour un peu rétablir l'ordre de ses affaires, réparer ses pertes, et se ménager un oreiller pour la vieillesse. D'un autre côté, je ne dois pas vous laisser ignorer que depuis la déclaration de guerre, il a cherché à se rendre utile aux chefs du gouvernement, et nous avons tiré en plus d'une occasion un très grand parti de ses lumières, surtout lorsque nous avons été dans le cas de faire des expéditions chez les étrangers dont il connaît très bien les ressources et les intérêts » (L'intendant Foucault au ministre, 18 mai 1781)

En 1778, dérangé dans sa paisible retraite à la Fréta, sommé de s'expliquer suite aux déclarations d'Amat qui rejette sur lui la responsabilité des traites tirées au Cap, on aurait pu penser que Poivre n'aurait pas ménagé cet impudent accusateur. Ce n'est pas le cas, Poivre semble avoir conservé de la

sympathie pour Amat, il est sans ressentiment envers cet homme qui essaie pourtant de lui faire endosser ses malversations :

« Malgré toutes les apparences qui sont contre le Sr Amat, permettez-moi, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous représenter, avant de finir cette lettre, que le Sr Amat a toujours joui d'une bonne réputation. C'est un négociant que j'ai toujours connu honnête mais beaucoup trop entreprenant, au-delà de ses moyens, si obscur, si embrouillé dans ses comptes qu'il est probable que le Sr Amat croit avoir bien et fidèlement rendu ses comptes et justifié de l'emploi de la somme à laquelle montent ses traites irrégulières dont il est ici question. » (Le 30 mars 1778, Poivre au ministre.)

Dans son mémoire de 1772, Amat se plaint de Poivre, essentiellement sur deux points, d'une part il estime n'avoir pas touché ce qui lui était dû sur les opérations commerciales, et surtout, il n'admet pas la perte de confiance de l'intendant à son sujet. Il écrit alors :

« J'ai ignoré pendant longtemps les motifs de la conduite de M. l'Intendant à mon sujet, je le connaissais depuis vingt-cinq ans pour un homme droit et vrai, je ne prétends pas encore attaquer en lui ces deux qualités mais au moins puis-je avancer qu'il s'est laissé surprendre, qu'il n'a pas su découvrir le motif de ceux qui ont cherché à me nuire dans son esprit, pour parvenir au but qu'ils s'étaient proposés de se rendre toujours maître de tout. »

Dans son mémoire de 1777, Amat qui doit alors répondre de malversations, est bien moins conciliant envers Poivre, il multiplie les accusations, et adopte la posture de l'amitié déçue. Mais que doit-on croire de la part de ce sympathique manipulateur ?

Amat dit :

« J'avoue qu'il fallait être bien dupe pour se laisser tromper pendant quatre ans. Je l'ai été par M. Poivre, »

« Il paraissait dans le public avoir de l'amitié pour moi, pendant que dans sa société privée il me déchirait et cherchait à me perdre »

« M. le Ch. Desroches qui avait l'âme plus honnête que M. Poivre »

\*

### **Il est question du Sr Amat dans plusieurs lettres de Mme Poivre à Bernardin de Saint-Pierre.<sup>8</sup>**

- Bernardin de St Pierre est arrivé à l'Isle de France le 14 juillet 1768, soit deux semaines après Amat.
- Amat s'absenta de l'Isle de France pour deux missions au cap de Bonne-Espérance : de la fin octobre 68 au 10 mai 69, puis du 1<sup>er</sup> novembre 69 au 30 avril 70.
- Bernardin de St Pierre s'absenta du Port-Louis du 26 août au 13 septembre 69, période où il entreprit de faire le tour de l'île. Il s'embarqua pour retourner en France le 9 novembre 1770.

Dans 6 des billets adressés par Mme Poivre à St-Pierre il est question de M. Amat. On peut penser que le 1<sup>er</sup> billet se situe alors qu'Amat s'apprête à partir au Cap, sans doute pour sa deuxième mission (la première se situant trop tôt, Mme Poivre ni St Pierre n'ont eut le temps de le connaître suffisamment pour le solliciter) soit dans l'intervalle de mai à novembre 1769, en excluant la période du tour de l'île.

Les 5 autres billets se situant au retour du deuxième voyage d'Amat au Cap soit entre mai et octobre 1770.

Mme Poivre à Bernardin de St-Pierre :

1. « Je n'ai pas encore vu Monsieur Amat mais il n'est pas prêt à partir et ne disposera pas sans mon consentement d'un argent que je lui ai donné. »
2. « Je ne ferais aucune réponse à votre lettre si je n'avais à vous dire que M. Amat m'a offert telle provision que je voudrais pour votre argent. Voyez ce que vous voulez avoir, et si vous n'en aviez pas besoin pour votre usage, vous le donnerez à quelqu'un pour vendre. C'est le meilleur parti à prendre car d'attendre que la cargaison soit vendue pour retirer vos fonds avec le profit, cela sera fort long. »

---

<sup>8</sup> Sur les relations Poivre St-Pierre, voir notre étude *Bernardin de Saint-Pierre à l'Isle de France*.

3. « Je parlerai à Monsieur Amat de ce que vous désirez. »
4. « J'ose vous prier de croire que si Mr Amat m'avait rendu ses comptes, je ne garderais point vos fonds, mais il n'a encore rien déchargé et a, je vous assure, trop d'embarras pour s'occuper de mes commissions. Il faut le temps à tout. Si vous le désirez, j'aurai l'honneur de vous rendre votre argent. »
5. « Je suis bien étonnée, Monsieur, que M. Amat n'ait pas encore donné ce que je lui avais demandé. Je lui écris une lettre aujourd'hui, très forte, et le charge de remettre à Royer, mon maître d'hôtel, un baril de beurre et du vin pour la somme. Voudrez-vous vous donner la peine de demander à Royer si on lui a remis cela. »
6. « J'envoie aussi une lettre pour M. Amat, je suis fâchée d'avoir oublié de lui parler de ces commissions. »

\* \* \*